



DECLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE



Format de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle, et de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle rétrospective.

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle rétrospective doit être soumise en anglais ou en français. Une version électronique (au format .pdf ou Word) doit aussi être soumise.

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle doit respecter le format suivant (2 pages A4 maximum) :

- a) Brève synthèse
- b) Justification des critères
- c) Déclaration d'intégrité (pour tous les biens)
- d) Déclaration d'authenticité (pour les biens au titre des critères (i) à (vi))
- e) Mesures de protection et de gestion requises

Date butoir

1er février²² de l'année précédent celle pour laquelle l'approbation du Comité est demandée.

²² Ou si la date tombe pendant un week end, avant 17h00 GMT le vendredi précédent.